

Nom:_

Avis de travaux urgents

Au titre de l'article R. 554-32 du code de l'environnement



de l'écologie (Annexe 1	-2 de l'arrêté du 15 février 2	2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)
Si les travaux urgents doivent être réalisés dans une zone à proximité de laquelle des réseaux sensibles pour la	Exploitant :	
	Exploitant 1	
sécurité sont implantés, vous ne pouvez les engager qu'après avoir contacté leurs	Destinataire :	
exploitants et obtenu de leur part les	Complément d'adresse :	
consignes de sécurité.	Numéro / Voie :	
En outre, que les réseaux soient ou non sensibles, vous devez envoyer dans les	Lieu-dit / BP :	
meilleurs délais un avis de travaux urgents à leurs exploitants, si possible		
par voie électronique ou par fax. L'envoi de cet avis peut être postérieur aux travaux; il est toutefois préférable que l'envoi aux exploitants de réseaux sensibles soit antérieur aux travaux et dématérialisé lorsque le délai d'intervention est supérieur à une journée ouvrée.	Pays:	
	Fax :	
	Courrier:	
	Consultation du t	éléservice www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
	N° consultation : 📖	/ Date :/
Pour	les réseaux sensibles p	oour la sécurité uniquement
Avis informatif : PAS DE REPONSE A FOURNIR		Demande d'information : REPONSE ATTENDUE
CHANTIER TERMINE Le présent avis ne constitue pas une demande		CHANTIER A VENIR Le présent avis constitue une demande d'informations aux
		exploitants de réseaux sensibles ⁽¹⁾ , avant travaux.
Contact préalable :		Si le démarrage des travaux est prévu dans un délai supérieur à
Nom du représentant de l'exploitant contacté :		1 journée ouvrée et si le présent avis est transmis par voie dématérialisée : le contact de l'exploitant sur le numéro
Date du contact téléphonique : / / Heure du contact téléphonique : h		d'urgence n'est pas obligatoire : l'exploitant doit fournir les
		informations utiles à la réalisation des travaux en sécurité au plus tard 1/2 journée avant le démarrage des travaux.
		Dans les autres cas, le commanditaire doit contacter l'exploitant
		de réseau sensible sur son numéro d'urgence .
		(1) : non applicable aux exploitants de canalisations de transport de
		gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
	Justification	de l'urgence (plusieurs cases peuvent être cochées)
Sécurité Continuité du se	ervice public Sauveç	garde des personnes ou des biens Cas de force majeure
	Personne ordonnant	les travaux urgents *champs facultatifs
Nom (ou dénomination) :		?: Voie:
Lieu-dit / BP :		ode postal : L Commune :
Pays:		SIRET * :
		61. : L Fax * : L
Courriel * :		- J
	Entreprise chargée de l	'exécution des travaux
Nom :		execution acs travaux
		ode postal : Commune :
		t – Durée - Description
Adresse : Code postal : L NB : Ne pas oublier de joindre à cet avis le plan fourni par le téléservice		
•	-	
Date et heure de début des travaux :	/ à .	h Durée : Ludemi-journées
Travaux et movens mis en œuvre :		

Signature:

Signature du commanditaire ou de son représentant